MODELE DE LETTRE DE DEMISSION D’UN FONCTIONNAIRE

À [Ville], le…………………………….

A l’attention de Monsieur le Maire/ président de

la Commune de…………………………….

**COURRIER ADRESSE EN RECOMMANDE AVEC A/R**

Prénom] [Nom de l'expéditeur]

[Adresse]

[Code postal] [Commune] [Adresse de la collectivité]

[Code postal] [Commune]

Objet : Démission

[Madame/Monsieur] le Maire/ Président,

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision non équivoque de démissionner de mes fonctions de…………………………… exercées depuis le [*date de nomination*] au sein des services de la commune de…………………………….

J’ai bien conscience que cette démission entrainera la cessation définitive de mes fonctions dans votre collectivité, ainsi que la perte de ma qualité de fonctionnaire territoriale.

Compte tenu de mon reliquat de congés annuels, je souhaite que cette démission prenne effet à compter du ………………….. (1).

Dans l’attente d’une suite favorable à ma demande et dans l’attente de votre décision fixant la date d’effet de ma démission (2), je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire/ Président, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature de l’agent]

1. Rappel : la date de prise d’effet doit être déterminée par l’agent en tenant compte du solde de congés annuels qu’il lui reste à prendre. L’agent doit solder tous ses congés annuels avant de démissionner sinon il perd le bénéfice des congés qui ne peuvent pas donner lieu à indemnisation en cas de démission, sauf si l’agent a été empêché de solder ses congés du fait de son employeur.
2. Rappel : Pour les fonctionnaires la démission n’a d’effet qu’à partir du moment où elle est acceptée par l’autorité investie du pouvoir de nomination et prend effet à la date fixée par cette autorité.

À la réception de la demande de démission, l’autorité territoriale dispose d’un délai d’un mois pour prononcer sa décision. Durant ce délai, l’agent peut retirer à tout moment sa demande de démission.